

GT licence ANSO

**ALERTE !
DISPARITION**

Malgré plusieurs propositions de dates de la part de l'UNSA UTCAC pour tenter de faire avancer le GT licence ANSO, force est de constater que cela n'intéresse pas grand monde à la DSNA. Ni le Président du GT, ni le Directeur des Opérations de la DSNA ni le Directeur de la DSNA ne semblent se sentir concernés par la mise en œuvre de cette licence pourtant structurante.

L'UNSA UTCAC continue de tenter de faire avancer ce GT...

Extrait de la lettre SAT/SG- 22-003 du 24 février 2022

Le 24 février 2022, suite à la réunion du 18 février du GT licence ANSO, l'UNSA UTCAC écrit au Président du GT, avec copies au DO et au DSNA. (cf. Extrait ci-contre)

Le 3 mars 2022, le Président du GT nous adresse le mail suivant : « Comme convenu à l'instant, les prochaines réunions se dérouleront le 6 avril matin et le 19 avril matin de 10h00 à 13h00. Dans l'entre temps je suis ouvert à des bilatérales avec vos différentes organisations. Je vous laisse vous organiser au sein de chacune de vos organisations et me proposer des créneaux. Je ferai en sorte de me rendre disponible »

Le 4 mars 2022, l'UNSA UTCAC propose plusieurs créneaux par mail.

Le 8 mars 2022, l'UNSA UTCAC relance le Président du GT.

Le 22 mars 2022, l'UNSA UTCAC adresse une nouvelle relance mais, depuis... aucune nouvelle, pas de réponse !!!

Le Bureau National estime que les travaux ont pris beaucoup de retard et qu'un changement de méthode de travail doit être décidé afin, d'une part, d'accélérer la vitesse d'avancement de ceux-ci, et d'autre part d'étudier les compétences ou privilèges associés aux niveaux 1, 2 et 3 de chacun des domaines identifiés.

A l'instar des inspecteurs de surveillance, un opérateur, un opérateur confirmé et un opérateur sénior/référént ne peuvent avoir un profil de poste strictement identique, les mêmes qualifications, les mêmes responsabilités, les mêmes exigences en termes de maintien des compétences et, dans un avenir que nous espérons proche, un régime indemnitaire associé différent.

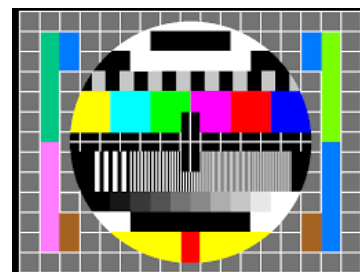
Par ailleurs, Au vu du nombre de domaines et de fonctions différentes à la DSNA, il nous apparaît plus sage d'envisager un arrêté global, qui pose les conditions générales et de renvoyer à des Notes Internes Techniques (NIT) alimentées par les services eux-mêmes, les mesures précises régissant chacun des domaines.

Cela aura, par ailleurs le mérite non seulement de laisser les responsables et experts des services proposer l'organisation des différents niveaux tout en allégeant les tâches dédiées au GT mais aussi de faciliter les évolutions quand elles seront nécessaires, une NIT étant plus facile à modifier qu'un arrêté. Le GT assurera une harmonisation entre les domaines.

- Nous vous suggérons donc d'articuler les travaux du GT de la façon suivante :
- Le GT se concentre sur l'arrêté créant la licence, qui pose les grands principes (création, personnels concernés, existence de 3 niveaux (opérateur, opérateur confirmé et opérateur sénior/référént), durée de validité, principes et procédures de renouvellement, de suspension, de retrait, etc.
 - Des sous-GT sont créés, dont l'animation est confiée aux services concernés, qui rendent compte au GT et produisent une description des tâches et responsabilités et une proposition de classement en niveaux qualitatifs
 - Le GT fait la synthèse, procède à une harmonisation entre les domaines et veille à un équilibre entre ceux-ci, puis propose les Annexes à l'arrêté.

Enfin, Le Bureau National confirme que les personnels concernés exerçant à l'ENAC (les concepteurs de procédures par exemple) doivent faire partie du périmètre de la licence ANSO.

Silence Radio TOTAL !!



**Ce GT ne parvient pas à entrer dans le concret.
Pourtant, il va vraiment falloir accélérer !!**

L'UNSA UTCAC ne se laissera pas « promener » pendant des mois !!!